



Commande					
Activité	Code	Ordre	Rév.	Page	Date
UE-2116	CD	202	A	1/5	23/01/09

MARSEILLE

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT

L'ACHETEUR :	URBASER ENVIRONNEMENT 1140 avenue Albert Einstein BP 51 34935 Montpellier cedex 09 France Tél. : 33 (0)4 67 99 41 00 Fax : 33 (0)4 67 99 41 01 N°TVA Intra. : FR 10 484 595 574
PERSONNE(S) REPRESENTANT L'ACHETEUR:	Mr. Luis de la PARTE Directeur Projet EvéRé

LE VENDEUR:	C.L.E.G.C. - Ets KAPP FRANCE 17 rue de l'Industrie 69530 Brignais France Tél. : 33 (0)4 78 05 68 68 Fax : 33 (0)4 78 05 68 69 N°TVA Intra. : FR 78 433 806 429
PERSONNE(S) REPRESENTANT LE VENDEUR :	Mr. Christophe BLANC

Référence du Contrat :	Construction du centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique
Définition des prestations:	Fourniture et livraison d'un échangeur à tubes
Prix Global Forfaitaire de la Commande:	14 500,00 Euros ✓ (Quatorze mille cinq cent Euros) Prix hors taxes

Date prévisionnelle de livraison :	30 avril 2009 ✓
---	------------------------

BPC CR

03/03/09



Commande					
Activité	Code	Ordre	Rév.	Page	Date
UE-2116	CD	202	A	2/5	23/01/09

MARSEILLE

TABLE DES MATIERES

3			
4	CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT.....		1
5	1 FORMATION DU CONTRAT.....		3
6	2 DOCUMENTS CONTRACTUELS PAR ORDRE DE PRESEANCE.....		3
7	3 CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONTRAT		3
8	4 LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS		3
9	5 OBLIGATIONS DU VENDEUR.....		3
10	6 PRIX – VARIATION DANS LES PRIX.....		4
11	6.1 ETABLISSEMENT DES PRIX.....		4
12	6.2 ACTUALISATION DES PRIX		4
13	7 PENALITES		4
14	8 CONDITIONS DE PAIEMENT		4
15	8.1 TERMES DE PAIEMENT		4
16	8.2 PAIEMENT.....		4
17	9 FACTURATION ET CORRESPONDANCES		4
18	10 DELAIS PREVISIONNELS D'EXECUTION		5
19	11 GARANTIE CONTRACTUELLE.....		5
20	11.1 CONSISTANCE DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE.....		5
21	11.2 GARANTIES DE PERFORMANCES		5
22	12 TRANSFERT DE PROPRIETE ET DE RISQUES (ANNULE ET REMPLACE ARTICLE 12 DES CGA).....		5
23	13 MODIFICATIONS		5
24	14 DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT		5
25			

BPC CB
03/03/09
~~S. BONE~~



Commande					
Activité	Code	Ordre	Rév.	Page	Date
UE-2116	CD	202	A	3/5	23/01/09

MARSEILLE

1 FORMATION DU CONTRAT

ENTRE

d'une part,

Urbaser Environnement S.A.S., ci-après dénommé l'Acheteur, dont le siège social 1140 avenue Albert Einstein, BP51, 34 935 Montpellier cedex 09 France, représentée par Monsieur Luis de la PARTE, Directeur Projet EvéRé, qui a décidé de confier les Prestations définies au présent Contrat,

ET

d'autre part,

C.L.E.G.C. - Ets Kapp France, ci-après dénommé le Vendeur, dont le siège social est 17 rue de l'Industrie, 69530 Brignais, France, représentée par Monsieur Christophe BLANC, qui accepte d'accomplir ces mêmes Prestations dans les conditions du présent Contrat.

2 DOCUMENTS CONTRACTUELS PAR ORDRE DE PRESEANCE

- La présente Commande avec ses Conditions Particulières n° UE 2116 CD 202 A.
- Les Conditions Générales d'Achat de Fournitures et services n° 0720 PR00 007 D.
- Le PID ING TEC SC 0165 H.
- La mail de KAPP du 22 septembre 2008.
- L'offre n° 10043 Rév 3 du 6 janvier 2009.

3 CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONTRAT

Fourniture et livraison d'un échangeur à tubes :

- Tubes, plaques tubulaires et soufflet de dilatation en AISI 304L, le reste de l'équipement en acier carbone.

4 LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Documents d'étude :

Urbaser Environnement
Route du Quai Minéralier
ZI de Fos sur Mer
Lieu Dit Caban Sud
13270 Fos sur Mer
France
Contact : Bertrand Robin

S'pace Architectes Associés
111 rue Molière
94200 Ivry-sur-Seine
France
Contact : Gérard N'Guyen

Valorga International
1140 av. Albert Einstein – Parc du Millénaire – BP 51
34935 Montpellier Cedex 09
France
Contact : Mr Guy Charret

Fournitures et travaux :

Urbaser Environnement
Route du Quai minéralier
ZI de Fos sur Mer
Lieu dit Caban Sud
13 270 Fos sur Mer
France
Contact : Monsieur Bertrand Robin

5 OBLIGATIONS DU VENDEUR

- Conditionner le matériel livré sur site, afin qu'il soit protégé de tous dommages inhérents aux activités normales du chantier, entre la date de livraison et celle de montage et mise en service.
- Tous les autres termes et conditions relatifs aux Obligations du Vendeur dans les Conditions Générales restent valides.



Commande					
Activité	Code	Ordre	Rév.	Page	Date
UE-2116	CD	202	A	5/5	23/01/09

MARSEILLE

10 DELAIS PREVISIONNELS D'EXECUTION

La livraison des équipements sur site est prévue le 30 avril 2009.

Les dates précises seront communiquées par l'Acheteur au Vendeur avec un préavis minimum de 15 jours calendaires.

11 GARANTIE CONTRACTUELLE

11.1 Consistance de la garantie contractuelle

La garantie est de 12 mois à compter de la mise en service, au plus tard 18 mois après la livraison.

La période de garantie sera réitérée en cas de substitution pour cause d'avarie des équipements pendant la période de garantie, en excluant les pièces d'usure.

11.2 Garanties de performances

Le Vendeur garantit les performances telles que définies dans l'offre technique du Vendeur.

12 TRANSFERT DE PROPRIETE ET DE RISQUES (ANNULE ET REMPLACE ARTICLE 12 DES CGA)

La propriété des matériels, matériaux et produits devant être mis en œuvre par le vendeur, ses sous-traitants et fournisseurs au titre de la présente commande est transférée à l'Acheteur à la date de réalisation du 1^{er} des événements suivants :

- Livraison sur le chantier.
- Paiement effectué par l'Acheteur au Vendeur au titre de la livraison sur le chantier des matériels, matériaux et produits en cause.
- Paiement effectué par l'Acheteur au Vendeur au titre de la fabrication du matériel en atelier et en usine.

Les clauses de réserve de propriété incluses dans les commandes et sous-traités conclus par le Vendeur pour les besoins du marché ne seront en aucun cas opposables à l'Acheteur. Le Vendeur fait son affaire, sous sa responsabilité de l'introduction dans lesdites commandes et sous-traités de toute clause permettant l'application des présentes dispositions.

Le transfert de propriété visé ci-dessus n'implique en aucun cas le transfert de garde juridique des matériels, matériaux et produits concernés, lequel interviendra lors de la prise en charge des installations au jour de la délivrance du PV de réception sans réserve de l'unité dans les conditions définies au Marché.

13 MODIFICATIONS

Le Vendeur s'engage à ne pas retenir, à aucun moment, l'exécution des œuvres et des services, sauf sur indication expresse de l'Acheteur ou pour cause de force majeure.

Le Vendeur ne pourra, en aucun cas, effectuer une plus grande quantité d'œuvre et de services que celle spécifiée dans la Réquisition et les documents s'y rapportant sans autorisation écrite de l'Acheteur. En cas de non accomplissement de cette clause, le surplus d'unités réalisé ne sera pas réglé.

14 DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le Contrat entrera en vigueur à la date de signature de la présente commande par les deux parties.

Signatures :

Monsieur Christophe BLANC
Pour le Vendeur

Le 03 Mars 2009

Monsieur Luis de la PARTE
Pour l'Acheteur

Le 09 mars 2009
URBASER ENVIRONNEMENT SAS
ZI de Fos sur Mer
Route quar Minière - Lieu dit Caban Sud
13270 FOS SUR MER
Tél : 04 42 02 35 40 - Fax : 04 42 02 35 89